

## Histoire de la faculté de chirurgie dentaire de Nancy: le XIX<sup>ème</sup> siècle

Pendant tout le XIX<sup>o</sup> siècle, conséquence des décisions de la Révolution, la loi ne connaît pas l'exercice de l'Art dentaire (pas besoin de diplôme) d'où procès et jurisprudences comme l'affaire BONNET en 1837.

### 1802 (an IX)

Rétablissement pour toute la France de 3 Facultés, d'un enseignement et de l'internat. Un petit enseignement est créé pour les Officiers de Santé. Quelques Officiers de Santé spécialisés sont en conflit avec les Médecins-dentistes et les Dentistes patentés (non formés).



### 1807

MAGGIOLI de la faculté de Gène ( Italie), en collaboration avec son élève et associé JOURDAN (Montpellier), publie le « manuel de l'art du dentiste », dans lequel il se méfie du pélican et préfère l'emploi de la clé de GARENGEOT. Il conseille aux dentistes de Nancy de suivre des cours de chirurgie, et les encourage à travailler quotidiennement dans l'atelier d'un fabricant d'orfèvres pour se former à la prothèse.

### 1822

L'école privée des Drs SIMONIN et HALDAT DU LYS devient Ecole secondaire de Médecine à Nancy.

### 20 septembre 1837

Le préfet reçoit une lettre circulaire qui réprimande les abus des jurys départementaux pour officiers de santé qui délivrent des diplômes de dentistes. La lettre enjoint de mettre fin à cette coutume.

### 1840

L'école secondaire de médecine devient l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

### 1845

Grand congrès à Paris pour préparer la réforme des études de Médecine.

### 6 décembre 1849

Moins de cinq ans avant la mise en place d'un enseignement structuré, le préfet de Moselle montre, par sa déclaration au maire de Metz qui lui demandait une autorisation, le flou juridique qui entoure l'exercice de la profession. En effet, dans sa réponse, il indique qu' « un dentiste qui ne prend [pas] le titre de chirurgien n'a pas besoin d'un diplôme pour exercer son art, [et qu'] il n'y a donc ni autorisation ni défense à délivrer au sieur URKANGEN ».

### 1851

BONNET et LESAING sont mentionnés « agents sanitaires » en tant que Dentistes et Officiers de santé dans l'annuaire de la Meurthe.

### 1854

Dans l'annuaire de la Meurthe, les dentistes ne sont plus dans la rubrique « hygiène », mais dans le chapitre « commerce et industrie ».

### 1859

Tous les dentistes figurent dans l'annuaire, ainsi que les officiers de santé.

### 1860

Une notice informe à nouveau que le diplôme n'est plus obligatoire pour exercer la profession.

## 1871

La guerre franco-prussienne conduit à l'annexion de l'Alsace-Lorraine (Moselle). Les 7 dentistes mentionnés à Metz passent sous la juridiction de l'occupant. L'arrivée en Lorraine de réfugiés, en particulier strasbourgeois, va largement profiter au développement de Nancy dans divers domaines comme au niveau artistique avec le développement de "l'Ecole de Nancy".

## 19 novembre 1872

Transfert de la Faculté de Médecine de Strasbourg à Nancy et inauguration dans les locaux de l'université, place Carnot. Les services cliniques prennent place dans les hôpitaux St-Charles (rue Saint-Jean) et St-Léon. Rien n'est prévu pour l'enseignement dentaire qui est totalement ignoré.

## 1880

Création de l'Ecole dentaire privée de Paris (cercle des Dentistes de Paris). L'évolution sur un plan technique est largement emmenée par les

Etats-Unis. La carie qui encore au début du siècle était résolue à coup de burin ou au mieux à l'aide de l'archet de Fauchard, découvre successivement le tour à manivelle (1838), le tour à pied de Morrison (1871) qui libère les mains de l'opérateur, le moteur à eau (1885) puis à air comprimé (Dubois, 1889). Les premiers fauteuils font aussi leur apparition et évoluent rapidement pour s'adapter à la spécialité. Les techniques d'anesthésie apparaissent et se généralisent. Désormais, il devient difficile de s'improviser dentiste et de parcourir les foires. L'instauration d'un système de qualification devient indispensable. La profession prend les devants.

## 1883

Construction de l'Hôpital Central. Celui-ci va accueillir désormais les services cliniques, précédemment installés dans les hôpitaux Saint-Charles et Saint-Léon.

## 1883

Thèse d'HEYDENREICH sur les accidents de la dent de sagesse.

## 1885

P. BARTHELEMY annonce qu'il opère à la cocaïne dans une publicité. Cinq ans plus tard il propose à la vente du ciment pour obturer les dents soi-même.

À la fin du XIXe siècle, plusieurs catégories de praticiens se partagent les soins bucco-dentaires :

- les Dentistes patentés ; ils sont les plus nombreux à exercer,
- les Officiers-dentistes, moins nombreux que les précédents,
- quelques Docteurs en Médecine exerçant l'art dentaire : les Médecins-dentistes
- les Maîtres chirurgiens,
- les officiers de Santé généraux.

## 1892

La loi du 30 novembre relative à l'exercice de la Médecine concrétise la remarque du Pr GROUAEDEL quelques années plus tôt "la profession de dentiste n'est plus ce qu'elle était il y a vingt ans, la France est restée sur ce point très en retard. Il y a pour l'exercice et l'enseignement de cette profession toute une éducation à faire".

En édictant les règles de l'accès à la profession, l'état s'engage alors implicitement à contrôler l'enseignement de l'art dentaire donc à organiser les études en vue de l'obtention du diplôme de Chirurgien-dentiste. En pratique, il n'assumera directement la formation qu'à partir de 1965, avant cette date aucun crédit ne sera accordé à la création de structures publiques ou privées. L'état se contente de faire reconnaître les diplômes passés devant la Faculté de Médecine et d'accréditer les écoles dentaires privées.

"Nul ne peut en France exercer la profession de dentiste s'il n'est muni d'un diplôme de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste. Le diplôme de Chirurgien-dentiste sera délivré par le gouvernement français à la suite d'études organisées... devant un établissement supérieur médical de l'Etat".

### **1893**

Le décret du 25 juillet relatif aux études pour le diplôme de Chirurgien-dentiste fixe la durée des études à 3 ans. Pré requis : bachelier ou certificat d'étude ou certificat d'études primaires supérieures. 3 examens théoriques anatomo-physiologie de la bouche, pathologie spéciale de la bouche et clinique. Un examen clinique pratique avec la réalisation d'une pièce de prothèse. Jury de trois membres : un professeur de la Faculté de Médecine et deux Chirugiens-dentistes de l'hôpital.

### **1894**

Décret du 31 décembre crée officiellement les Ecoles dentaires libres de l'Enseignement supérieur, défini le contenu des enseignements (anatomie, physiologie, pathologie et thérapeutique spéciales de la bouche, clinique dentaire) et caractérise le personnel enseignant (au moins 3 Docteurs en Médecine) ainsi que l'organisation des locaux (salle de cours, de clinique, laboratoire d'histologie et bactériologie, dissection anatomique le tout équipé du matériel nécessaire).

### **1896**

Inauguration de l'institut anatomique de Nancy.

La même année, a lieu le deuxième Congrès dentaire national à Nancy. Il est présidé par le docteur en médecine, André ROSENTHAL originaire de Strasbourg et réfugié à Nancy depuis 1872.

L'année suivante, il préside également le troisième Congrès dentaire national à Paris.

La loi du 10 juillet constitue les Universités et transforme le Conseil général des Facultés en Conseil d'Université. Ce dernier reprend également les fonctions du Conseil Académique.